

28/01/2021 États généraux de l'Education prioritaire

Les représentant-es des syndicats de la FSU, réunis en assemblées départementales dans la perspective des États généraux de l'éducation prioritaire, réaffirment leur attachement à une politique scolaire capable, par volonté de justice sociale, d'attribuer des moyens spécifiques aux secteurs marqués par l'inégalité sociale et économique. L'éducation prioritaire doit être défendue comme une condition nécessaire à une égalité scolaire pensée dans les termes d'une ambition commune pour tous les élèves. Et ce d'autant plus que dans le contexte complexe de la crise sanitaire, nous pourrions espérer que les efforts se centrent sur des personnels supplémentaires, pour permettre à tous les élèves de reprendre pied et en particulier ceux de l'Éducation prioritaire qui n'ont que l'école pour apprendre

Les participant·es aux États généraux de l'éducation prioritaire de la FSU rappellent que la politique d'éducation prioritaire a permis d'amortir les effets des crises économiques et sociales des dernières années : si elle n'a pas éradiqué les difficultés scolaires, elle a au moins empêché que les inégalités ne se creusent encore davantage.

Pour soutenir une réussite scolaire aux ambitions analogues sur tout le territoire, les moyens attribués doivent permettre des organisations pédagogiques favorables aux apprentissages des élèves et des organisations pluriprofessionnelles capables de les soutenir et de les accompagner face à l'ensemble de leurs difficultés. La baisse des effectifs des classes doit s'inscrire dans un investissement global et non dans des mesures ponctuelles qui déséquilibrent les organisations et visent avant

tout des effets d'annonce médiatiques. La stabilité des équipes doit être favorisée par des mesures renforçant l'attractivité et améliorant les conditions de travail sans que leurs modalités d'attribution puissent mettre en concurrence les personnels entre eux.

Les équipes doivent être soutenues par la reconnaissance de leurs compétences professionnelles à concevoir des enseignements et à les organiser dans des choix concertés collectivement. Le pilotage doit renoncer aux injonctions autoritaristes et aux modélisations méthodologiques.

La formation doit soutenir le développement des compétences didactiques et pédagogiques et non se réduire à l'accompagnement des réformes ministérielles.

Le maintien d'une politique nationale, la labellisation résultant de critères transparents définis nationalement, doivent garantir l'école publique contre des instrumentalisations qui la transformeraient en prestataire de service pour des politiques locales. La contractualisation n'a pas fait, depuis les tentatives de sa mise en œuvre, la preuve de sa capacité à dynamiser les projets. Bien au contraire, elle a renforcé des pilotages technocratiques guidés par des indicateurs illusoires et incapables d'accompagner les pratiques professionnelles quotidiennes. Il faut y renoncer.

Face aux annonces d'une expérimentation sous laquelle se dessinent déjà les volontés de changements radicaux, à une volonté de diluer les moyens de l'Education prioritaires dans d'autres problématiques telles que la ruralité, la FSU affirme que la fin de l'éducation prioritaire constituerait un abandon d'une partie de la jeunesse et un renoncement à la volonté politique d'une démocratisation des savoirs et de la culture commune. Elle ne se laissera pas leurrer par des propos qui se veulent rassurants mais ne parviennent déjà plus à masquer les intentions réelles d'une politique essentiellement déclinée au local.

La FSU s'engage à diffuser toutes les informations, notamment issues de la recherche, qui constitueront des arguments de défense de l'éducation prioritaire et se mobilisera pour préserver l'attribution des moyens spécifiques indispensables à la volonté d'une démocratisation des savoirs et de la culture commune.